



Sinistre sur parties communes

Par **yop68**, le **07/02/2010 à 14:04**

Bonjour,
Dans notre copropriété, un locataire de garage, utilisant un véhicule de fonction a endommagé la porte du garage (partie commune).
Deux co-proprétaires occupants ont été témoins de la scène sans toutefois relever l'immatriculation du véhicule.
Entre-temps, l'auteur du sinistre a été licencié de son entreprise. Ni lui ni son employeur n'ont voulu donner l'immatriculation du véhicule en cause.
Le syndic de la copropriété nous informe qu'une procédure juridique longue s'engage dans cette affaire. En attendant la porte du garage est HS.
Comment obtenir réparation rapide du préjudice ?
Peut-on mettre directement en cause le locataire et/ou son propriétaire ?
Merci d'avance pour votre avis.
Cordialement.

Par **aie mac**, le **07/02/2010 à 18:23**

bonjour
nil appartient au **syndic** de faire une déclaration de sinistre à l'assureur de la collectivité, qui interviendra en fonction des garanties contractuelles.
pour le reste, c'est parole contre parole; ça ne vaut pas preuve.

Par **yop68**, le **07/02/2010 à 18:49**

La déclaration à l'assurance de la copropriété a été faite par le syndic. Il s'agit de trouver un moyen d'accélérer le règlement. Il y a 2 témoins des faits. L'absence de porte de garage présente un problème de sécurité.